

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : La Provençale Site inspecté : Vaison la Romaine Date de l'inspection : 26/11/2014

Constat de l'Inspecteur :

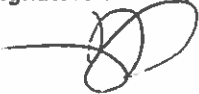
Absence de l'étude permettant de proposer des mesures pour adapter les prélèvements d'eau

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : de l'article 4.1.4. de l'arrêté préfectoral  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)  
d'autorisation du 01/08/2013

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

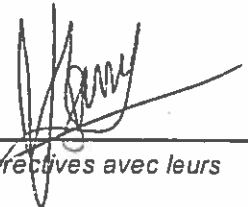


L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

**S.A. LA PROVENÇALE**  
BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE  
Z. A. de L'Ouvèze  
84110 VAISON-la-ROMAINE



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées préventives et correctives avec leurs délais d'application) R 4 B 22

EXPLOITANT

Vous trouverez ci-joint (en ANNEXE 1) notre étude sur l'adaptation des prélèvements d'eau en cas de sécheresse.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non    
 Proposition de mise en demeure Oui  Non    
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires : L'étude devra être complétée pour fixer une durée maximale de fonctionnement dégradé du tunnel et de la charçerie dans un tel cas d'arrêt

L'inspection le : 26/01/2015

LRD

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : du Provençal

Site inspecté : VAISON la ROMAINE

Date de l'inspection: 26/11/2014

Constat de l'inspecteur :

INSPECTION

Absence de dispositifs de coupure sur l'alimentation gaz

Ecart aux dispositions de : l'article 7.2.2.1. de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 04/08/2013  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Nom et Signature

**S.A. LA PROVENÇALE**  
**BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE**  
Z. A. de L'Ouvèze  
84110 VAISON-la-ROMAINE



Tel: 04.90.28.83.83 - Fax 04.90.28.77.20  
Site: 330.67.169.0026

Commentaires et réponses de l'exploitant : (indiquer les envisagés, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Les travaux de mise en place de cette vanne de coupure générale sont commandés. Ils se dérouleront courant Janvier 2015. (Vous trouverez ci-joint en ANNEXE 2 l'accusé réception des travaux et la commande du matériel).

Nous nous proposons de vous envoyer par courriel les photos de réalisation d'ici fin du mois de Janvier 2015.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non   
Proposition de mise en demeure Oui  Non   
Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires : Une photo de la mise en place de cette vanne sera transmise à l'IC sous quinze jours.

L'inspection le : 26/01/2015



FICHE D'ÉCART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : La Provençale

Site inspecté : Vaizon la Romaine

Date de l'inspection: 26/11/2014

Constat de l'Inspecteur :

INSPECTION

Absence de l'étude présentant les dispositions permettant de respecter le PPRi de l'ouvrage.

Écart aux dispositions de : de l'article 7.8.1. de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 01/08/2013  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction : Signature



**LA PROVENCE**  
**BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE**  
Z. A. de L'Ouvèze  
84110 VAISON-la-ROMAINE

Tel: 04.90.28.83.83 - Fax 04.90.28.77.20  
Site: 04.90.28.83.83 - RT 44 B 22

Commentaires et réponses de l'exploitant :

(suites envisagées, actions préventives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Vous trouverez ci-joint (ANNEXE 3) les échanges de mails que nous avons eu avec le capitaine Perrot du SDIS d'Arles que nous avons consulté sans vos conseils - Celui ci est en cours d'exécution de notre dossier. Nous vous proposons quoi qu'il arrive de vous transmettre avant le 28/02/2015 l'étude présentant les dispositions permettant de respecter le PPRi de l'ouvrage - (la réalisation de cette dernière peut nécessiter l'intervention de multiples ressources externes) -

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui  Non

Proposition de mise en demeure Oui  Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires : le délai proposé pour le fourmilier de cette étude est accepté par l'exploitant. Vous recommander en même temps l'option retenue. Les travaux seront fixés par un APR.

L'inspection le :

26/01/2015

Stéphane Hommes, les seules